



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 5284

Texte de la question

M. Henri Nallet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la ligne budgétaire 43-23 article 30 « Animation rurale » du ministère de l'agriculture et de la pêche. En effet, de 1995 à 1997, les associations nationales contribuant à l'animation, à la formation et au développement local en milieu rural ont vu les financements « Animation rurale » fortement diminuer. En conséquence, elles ont été contraintes à réduire leurs activités et à procéder à des licenciements. Afin de redonner à ces associations, qui jouent un rôle majeur dans le milieu rural, les moyens de travailler de manière efficace, il serait nécessaire de ramener la ligne budgétaire 43-23 article 30 « Animation rurale » du ministère de l'agriculture et de la pêche à son niveau 1994, qui était de 22 millions de francs. Il lui demande donc s'il envisage de considérer une remise à niveau de cette ligne budgétaire qui, dans le projet de loi de finances pour 1998, bénéficie d'une dotation de 17,07 millions de francs.

Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions en 1996 à 17,04 millions en 1997. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle peut être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nallet](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5284

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3632

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4549